

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALEDONIE

1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le

11 AVR. 2022

Plan de classement :

Affaire suivie par : Mathieu SPANU

Téléphone : (687) 26.53.00

Courriel: dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf :

AVIS AUX OPERATEURS

22000435

Objet : Garanties pour le dédouanement – Modification de l'arrêté n° 2022-385/GNC du 09/02/2022.

Réf : Arrêté n° 2022-687/GNC du 30/03/2022
Avis aux opérateurs n° 22000186 du 16/02/2022

PJ : Formulaire de demande de garantie globale avec cautionnement
Formulaire de demande de garantie isolée avec cautionnement

L'arrêté n° 2022-687/GNC du 30 mars 2022, publié au JONC le 5 avril 2022, rectifie l'article 6 de l'arrêté n° 2022-385/GNC du 9 février 2022 afin de corriger une formulation laissant à penser que les établissements de crédit étaient dorénavant exclus de l'activité de cautionnement des opérateurs de commerce international.

En conséquence, les formulaires de demande de garantie globale et isolée sont modifiés, joints au présent avis et seront prochainement mis en ligne sous un format modifiable. La modification ne porte que sur les renvois respectivement n° 14 et n°13 de ces formulaires, sans remise en cause de la validité des formulaires éventuellement déjà déposés auprès de l'administration.

Toute difficulté sera signalée à la direction régionale des douanes.

P/Le directeur régional des douanes,
son adjointe,



Sonia LECOMTE